



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°AG2021/11/29/12 portant sur

LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT ET DE PAIEMENT DES DÉPENSES

*Séance de l'Assemblée Générale d'Installation de la CCI Nice Côte d'Azur
du 29 novembre 2021*

PRÉSENTS

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux consulaires – **Direction régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Monsieur Jean-Marc BOUVET - Administrateur des finances publiques adjoint - Division de l'action économique – représentant M. Claude BRECHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Monsieur KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACKZINSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO, Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

58 Membres présents, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.



EXCUSÉS

PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, **Présidents Honoraires**
Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, CHAUMIER Eric, GAMON Christophe, MANE Jean, NICOLETTI Pascal,
SCOFFIER Stéphanie, **Membres Élus Titulaires.**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, **Présidents Honoraires**
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**



VU

- ▶ Les articles R.711-68 et R.712-13 du Code de commerce relatif au rôle et attributions du Président et du trésorier en matière budgétaires, ainsi qu'aux délégations de signature du Président et du Trésorier ;
- ▶ Les articles A.712-35 et A.712-36 du Code de commerce ;
- ▶ Les articles 64, 68, 69 et 71 du Règlement intérieur de la CCINCA

CONSIDÉRANT

- ▶ Que conformément à l'article R.712-13 du Code de commerce, et aux articles 64 et 69 du Règlement intérieur, d'une part le Président est l'ordonnateur de la CCINCA et est chargé de l'exécution du budget, et d'autre part, le Trésorier est chargé de la tenue de la comptabilité, du paiement des dépenses, de l'encaissement des recettes, de l'enregistrement des charges et des produits ainsi que de la gestion de la trésorerie ;
- ▶ Que conformément à l'article R.711-68 du Code de commerce, les articles 68 et 71 du Règlement intérieur de la CCINCA fixent les conditions dans lesquelles le président et le trésorier peuvent déléguer leurs signatures à d'autres membres élus et, le cas échéant, au directeur général ou, sur proposition, à d'autres personnels de la CCINCA, dans le respect du principe de la séparation entre ordonnateur et payeur ;
- ▶ Que la désignation des ordonnateurs délégués est effectuée par l'Assemblée Générale, sur proposition du Président, parmi ses membres élus, à l'exclusion du Trésorier de la CCINCA, du Trésorier Adjoint, et de leurs délégataires ;
- ▶ Qu'un délégataire ne peut pas subdéléguer la signature qu'il a reçue par délégation du Président à une autre personne ;
- ▶ Que la désignation des payeurs délégués est effectuée par l'Assemblée Générale, sur proposition du Trésorier, parmi ses membres élus, à l'exclusion du Président de la CCINCA, de ses délégataires et des ordonnateurs délégués ;
- ▶ Qu'un délégataire ne peut pas subdéléguer la signature qu'il a reçue par délégation du Trésorier à une autre personne ;
- ▶ Que ces délégations sont par la suite annexées au Règlement intérieur de la CCINCA au sein d'un tableau tenu à jour ;

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCINCA DECIDE

- ▶ **D'APPROUVER** la procédure suivante, qui sera incorporée au sein du paragraphe 2.8 de l'Annexe du Règlement intérieur « Délégations de signatures », concernant l'ordonnancement et le paiement des dépenses (mandat de paiement) :

1. Établissement des mandats :

Les services financiers, placés sous l'autorité du Directeur Général établissent le mandat au vu et au reçu des dossiers complets de dépenses, à savoir :

- Le bon de commande,
- Le bon de réception,
- La facture,
- Le tout dûment signé par les personnes autorisées (avec noms identifiés en clair).



2. Signature des mandats :

Les mandats sont signés :

- Par le Directeur concerné pour information et contrôle de l'opportunité de la dépense
- Par le Président ou les Membres Élus délégués, pour l'ordonnancement,
- Par le Trésorier ou le Trésorier Adjoint ou l'élu payeur délégué par le Trésorier, pour le paiement.

- **D'APPROUVER** les délégations de signature suivantes concernant les mandats de paiement, qui seront incorporées au sein du paragraphe 2.8 de l'Annexe du Règlement intérieur « Délégations de signatures », relatif à l'ordonnancement et le paiement des dépenses (mandat de paiement) :

Liste des délégations pour signature des mandats de paiement :

Pour les établissements de la CCI Nice Côte d'Azur

Établissements ou filiales	DIRECTEUR	ORDONNANCEMENT	PAIEMENT
Service Général	O. GOUSSEAU	M. LE PRESIDENT	Pour l'ensemble des établissements Trésorier ou
Ports	F. SCARLATTI	M. LE PRESIDENT	
DFPA et ses établissements de formation	V. DEMAS	M. LE PRESIDENT	
PAL	J. FIOTTI	M. LE PRESIDENT	Trésorier Adjoint et par délégation du Trésorier

Pour les filiales de la CCI Nice Côte d'Azur

Établissements ou filiales	PAIEMENT
SCI DU PAL	M. LE PRESIDENT
SCI CCINCA SOPHIPOLITAINE	
SCI CAMPUS REGIONAL APPRENTISSAGE	
SCI ECOLE INTERNATIONALE	
SAS NAPE	M. LE PRESIDENT
SAS CARABACEL CONSEIL	M. LE PRESIDENT



- ▶ **D'APPROUVER** les délégations de signature accordées par le Trésorier au Directeur Finances de la CCINCA, qui seront incorporées au sein du paragraphe 2.8 de l'Annexe du Règlement intérieur « Délégations de signatures », relatif à l'ordonnancement et le paiement des dépenses, exclusivement pour les titres suivants :
 - Charges sociales (URSSAF, caisses de retraite...)
 - Allocations de perte d'emploi et d'accord sénior au bénéfice des intéressés (« préretraite »)
 - T.V.A., taxes et impôts divers au bénéfice du Trésor Public
 - Avances sur salaires et frais de déplacement
 - Remboursements d'emprunts.
 - Réapprovisionnement des caisses
 - Prélèvements des clients de la CCINCA
 - Frais de dépôt au Greffe
 - Remboursement d'achats sur internet
 - Reversement à nos partenaires des subventions reçues en tant que chef de file
 - Représentation des ordres de virement rejetés par la banque
 - Rejet des encaissements non justifié

- ▶ **D'APPROUVER**, conformément à l'article 73 du Règlement intérieur, et dans les conditions fixées par les articles R.712-13 et A.712-31 du Code de commerce, la possibilité de créer une régie de dépenses relatives aux petites dépenses courantes (d'un montant inférieur à 750 euros) au sein des principaux établissements et au Siège, afin de faciliter le paiement des dépenses urgentes et de faible montant ;

- ▶ **D'APPROUVER** les délégations de signature accordées par le Trésorier ou le Président de la CCINCA relatives aux opérations interbancaires de placement et de produits dérivés, qui seront incorporées au sein du paragraphe 2.9 de l'Annexe du Règlement intérieur « Délégations de signatures », relatif aux opérations interbancaires de placement et de produits dérivés :

	Jusqu'à 1 M€	Au-delà de 1 M€
Trésorerie : virements d'équilibrage sur l'ensemble des comptes ouverts au nom de la CCI seulement*	Trésorier (cf. convention)*	
Trésorerie : opérations de placements*	Directeur Finances**	Trésorier après visa Directeur Général
Opération de signature endos de chèque et autres moyens de recouvrement pour tous les établissements	Responsable Comptable ou Responsable d'Établissement pouvant subdéléguer	
Opération de couverture de risque financier sur l'encours d'emprunt : Négociations, conclusions, confirmations d'opérations de couverture et documents annexes à ces opérations telles que définies par délibération de l'Assemblée Générale	Président ou Directeur Général	



* en conformité avec la politique financière de la CCI visée par le Trésorier

** Dépassement du seuil autorisé pour les placements monétaires au jour le jour investis sur des OPCVM monétaires, comptes rémunérés et comptes sur Livret. Ces opérations ayant été autorisées préalablement par les notes d'investissement spécifiques validées par le Trésorier. Tous les autres investissements sont systématiquement proposés via une note d'investissement pour validation par Trésorier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	58	
Votants :	58 (quorum : 33, atteint)	
<hr/>		
Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 58

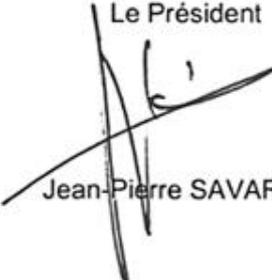
Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 29 novembre 2021

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO